

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 Juillet 2016

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 32**

**Nombre de votants : 27**

**Numéro  
2016/JUIL/63**

**Point de l'ordre du jour  
2**

**OBJET  
RÉAMÉNAGEMENT DE LA  
PLACE MARNAC  
PROGRAMME ET  
ENVELOPPE FINANCIÈRE**

**RAPPORTEUR  
Mme FAIVRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 12/07/2016  
L'affichage en mairie le : 12/07/2016  
La notification le : 12/07/2016

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le Jeudi 7 Juillet 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 1<sup>er</sup> juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

**Membres présents :**

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M.J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. Fr. MERELLE, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme P. MATON  
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à M. A. CLEMENT  
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE  
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme M-A. SCANO  
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. G. ROZENKNOP  
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER  
M. Fr. ESCANDE a donné procuration à Mme A. POL  
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. H. AREVALO

**Membre absent**

Mme M. CABAU.

**Exposé des motifs**

En 2009, la municipalité a lancé une étude pour concrétiser le cœur de ville Ramonvillois et intégrer le boulevard François Mitterrand dans la ville. Le projet est parti d'un constat simple : Ramonville souffre de l'absence d'un cœur de ville bien identifié, de liens entre les différents quartiers et d'un lieu de rencontres et d'échanges pour toutes et tous.

Le projet de création d'un cœur de ville et d'intégration du boulevard François Mitterrand s'appuie sur la transformation de 3 espaces porteurs de centralité dans la ville : la place Marnac, le boulevard et la place Jean Jaurès.

La Mairie a souhaité amorcer les premières démarches pour le réaménagement de la place Marnac afin de lui redonner dynamisme et attractivité.

Pour ce faire, la mairie a mandaté l'agence Dessenin de Ville en 2015 en vue d'obtenir un plan d'aménagement de principe. L'enjeu est d'en faire un espace ouvert

et convivial et de trouver l'équilibre entre facilité d'accès, lieu de vie et axe de circulation.

Les objectifs du réaménagement de la place sont :

- La création d'une place, nouvel espace d'attractivité ;
- Le traitement des pieds d'immeuble afin de renforcer l'activité commerciale ;
- La création d'un parvis pour le centre commercial ;
- La gestion de l'accessibilité aux différents bâtiments ;
- Le maintien de l'offre de stationnement ;

Le planning de l'opération :

- Délibération en Conseil Municipal pour valider le pré-programme en vue de la consultation du Maître d'œuvre : Juillet 2016 ;
- Lancement de l'avis d'appel public à concurrence pour la sélection du Maître d'œuvre : Septembre 2016 ;
- Remise des offres (sur esquisse) : fin Octobre 2016 ;
- Notification du choix du groupement : Novembre 2016 ;
- Rendu de l'étude avec le plan définitif (PRO) : Juin 2017 ;
- DCE : Septembre 2017 ;
- Démarrage des travaux : fin 2017.

Le coût total de l'opération est de 2 597 866 € TTC.

Il est proposé ici d'approuver le pré-programme ci-joint et son enveloppe financière

### **Décision**

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;*
- *Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;*
- *Vu le Code des Marchés Publics ;*

Le Conseil Municipal a ouï l'exposé de Madame FAIVRE, et après en avoir délibéré par **23 Voix POUR** et **4 Voix CONTRE** (M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES et par procuration Mme ARRIGHI) **5 ABSTENTIONS** (M. CHARLIER, Mme POL, M. MERELLE et par procuration M. BROT et M. ESCANDE) :

- **APPROUVE** le pré-programme ci-joint et son enveloppe financière ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer toutes les démarches et signer toute décision découlant de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*

Date la signature : 11/07/2016  
Nom du signataire : Christophe LUBAC

**Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne  
du 7 Juillet 2016**

**L'annexe à cette délibération est consultable en mairie**